

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 58 (1913)
Heft: 12

Rubrik: Chroniques et nouvelles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHRONIQUES et NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

Interpellations. — La discipline du rang et les dangers du français fédéral.
— *Drill und Erziehung*. — *L'Homme dans le rang*, par Robert de Traz.
— Un signe des temps.

Quand la présente chronique paraîtra, le fameux débat militaire annoncé aux Chambres fédérales à l'occasion du budget, aura eu lieu. Le ciel nous garde de le commenter avant la lettre; l'événement accompli, les commentaires risqueraient d'arriver à faux. Tout au plus peut-on pronostiquer qu'un certain nombre de vérités qu'il serait utile de faire ressortir seront compromises par un plus grand nombre d'exagérations. C'est là surtout le risque des débats de cette nature que leur objet n'est pas toujours en soi-même l'unique et parfois même la principale préoccupation des orateurs; consciemment ou inconsciemment des intérêts de parti ou des arrière-pensées électorales en altèrent l'esprit et les conclusions. Espérons bien sincèrement qu'il n'en sera rien cette fois-ci.

Le Grand Conseil neuchâtelois nous a apporté un avant-goût de la discussion des Chambres et justifié, semble-t-il, les lignes ci-dessus. L'examen impartial des faits a montré combien leur portée était inférieure à ce qu'avaient laissé supposer les commentaires qui les avaient grossis. Un homme qui n'est pas militaire pour quatre sous, M. Philippe Godet, a tiré, dans une correspondance de la *Gazette de Lausanne*, la véritable philosophie des incidents. « Un peu d'esprit, a-t-il dit, suffirait pour les éviter. » Rien de plus vrai; la façon ou la manière, très souvent tout est là; ou le ton, si l'on préfère. Mais il faut y apporter un peu de psychologie, et celle-ci n'est pas toujours suffisante. Ce n'est pourtant pas faute d'être prescrite par les règlements. A ce propos, écoutez comment Napoléon rend publique l'algarade qu'il a dû faire à un corps de sa garde à la bataille d'Austerlitz. Successivement toute l'armée s'est engagée, mais les jeunes soldats de la garde impériale à pied sont tenus en réserve. Cette inaction leur pèse, ils ne dissimulent plus leur dépit et, comme l'empereur passe devant eux, plusieurs voix font entendre les mots *En avant!* « Qu'est-ce dit? dit l'empereur. Ce ne peut être qu'un jeune homme qui n'a pas de barbe au menton qui peut vouloir préjuger de ce que je dois faire. Qu'il attende qu'il ait commandé dans trente batailles rangées avant de prétendre me donner des avis. » Puis, Napoléon ajoute: « C'étaient effectivement des vélites dont le jeune courage était impatient de se signaler. »

Le baume sur la blessure; le gant de velours sur la main de fer. Napoléon est toujours bon à méditer. Comme psychologue militaire, l'histoire n'en sait pas beaucoup qui l'égalent.

Bien entendu, à propos des incidents dits « de Colombier », l'éternelle question du « dressage » est revenue sur le tapis, et chacun peut mesurer à son propos les conséquences d'une maladresse de français. On s'est plaint, au Grand Conseil neuchâtelois et dans la presse, non seulement du « drill » mal compris, c'est-à-dire de celui qui perd de vue les buts pédagogique et technique que le « drill » doit rechercher, mais du « drill » lui-même, parce qu'on l'a vu à travers l'étiquette du mot « dressage » dont l'ont décoré la pauvreté et l'impureté de notre vocabulaire romand.

Le dressage est une atteinte à la dignité humaine, a-t-on dit; le dressage s'adresse aux bêtes, non aux personnes; on dresse un cheval on dresse un chien, on ne dresse pas un homme.

Au point de vue du langage, cette affirmation est juste, et tout le malentendu vient de là. Si l'on avait employé le mot propre, celui du règlement français, nos milieux militaires qui savent ce qu'il faut entendre par « dressage » ne seraient pas obligés aujourd'hui d'entrer dans de longues explications qui, malgré leurs efforts, laisseront des incrédules. Le règlement français parle de la *discipline du rang*; il établit, comme le nôtre d'ailleurs, mais avec clarté, la distinction entre la discipline de l'individu, vertu d'ordre interne, base de l'éducation militaire, et la discipline du rang, faite d'exactitude, de précision, qui contribue à affermir la première et procure en même temps l'ordre et la rapidité des mouvements sans lesquels soldats et troupe sont exposés à se trouver en infériorité de moyens vis-à-vis de leur adversaire. Si notre règlement, au lieu de se servir d'un terme impropre, avait choisi le mot juste et parlé de la discipline du rang, le malentendu ne serait pas né. Car personne ne prétendra que la discipline du rang ne soit pas nécessaire à l'éducation et à l'instruction d'une unité; tout le monde, au contraire, reconnaîtra d'emblée qu'en elle réside la différence entre une troupe et un troupeau.

Si nous insistons, c'est que ceux qui parlent de la nécessité de règlements bien rédigés et qui relèvent toutes les étrangetés du charabia fédéral de plus en plus en usage sur nos places d'armes, sont volontiers accueillis par des sourires de supériorité ou de pitié; puriste, pédant, disent ces sourires. Eh bien! oui, puriste, pédant, il faut le devenir aujourd'hui, sinon dans dix ans d'ici nous ne nous entendrons plus du tout, et les discussions bizantines et même dangereuses pour l'armée comme celles auxquelles conduit le terme de « dressage » iront se multipliant. Il n'est du reste pas rare que la lettre de nos règlements déclare exactement le contraire de ce que l'esprit entend leur faire dire, et à ce point de vue aussi, une réforme est désirable. Les trois lignes introductives du « dressage » en sont

précisément une preuve. Indépendamment du vague de l'idée la syntaxe y est grandement outragée :

« § 9. Lors du dressage l'on exige une exécution instantanée, exacte et simultanée des mouvements, en employant toutes ses forces. »

Le sujet c'est « on », celui qui exige ; à lui se réfèrent les attributs, et c'est lui, par conséquent, qui devra employer toutes ses forces à exiger...

Est-ce là ce que veut la prescription ? Pas le moins du monde. Les forces auxquelles elle pense sont celles des exécutants, non de l'instructeur.

Des exemples de cette nature, on en trouvera de nombreux dans plusieurs de nos règlements, accompagnant des mots dont aucun dictionnaire n'a jamais révélé la trace, comme celui d'« évoluer », qu'on lit dans le règlement de cavalerie, et celui de « opératif » cher à la littérature des états-majors.

Quant à ceux qui sont pris à contre-sens, on en découvre des légions, et ceux-là surtout sont une source de malentendus. Il en surgit presque chaque jour de nouveaux.

Voici le dernier document paru, les « Prescriptions pour le service des signaux optiques ». Leur tenue, leur style presque partout correct tranche agréablement avec tant d'autres règlements. Malheureusement, la liste des abréviations introduit un terme faux devenu courant sur nos places de l'infanterie : *avance* pour marche en avant. Or, *avance* n'a jamais signifié marche en avant. Ouvrons n'importe quel dictionnaire, il nous apprendra qu'*avance* c'est ce dont on devance quelqu'un ou quelque chose. On est en *avance* sur un rendez-vous, une maison *avance* sur l'alignement de la rue, une montre *avance* sur le soleil. Pour marche en avant, la langue connaît un mot, celui de progression. Puisque le mot existe, pourquoi le remplacer, arbitrairement, par un autre qui signifie autre chose ? Un beau jour, on sera tout étonné que, sans s'en être douté, un lieutenant qui donne leur sens exact aux mots n'a pas exécuté l'ordre de son capitaine qui parle le français fédéral. J'en pourrais citer un exemple. En attendant, les abréviations pour les signaux optiques vont répandre une nouvelle erreur à grand renfort de disques et de fanions dans toutes les armes et les services de l'armée fédérale.

On dira que cela est sans importance, qu'il suffit que nous nous comprenions, et que tous se comprennent quand tous, d'un commun accord, emploient le même mot à l'envers de la même façon. Malheureusement, quelques méchants esprits prétendront rester irréductibles et, comme les députés neuchâtelois, ne comprendront pas le mot dressage que nous comprenons tous. Rien n'empêcherait d'admettre, par consentement mutuel, qu'un mulet s'appelle un cheval. Mais avec l'entêtement de sa race, le mulet s'obstinera à rester quand même mulet toute sa vie et aura le mauvais goût de soutenir qu'à lui seul il a raison contre tous.

Ne quittons pas la discipline du rang sans constater qu'à son sujet la différence n'est pas aussi grande que d'aucuns l'imaginent entre la Suisse allemande et la Suisse romande. J'en trouve la preuve toute récente dans un article de l'*Allg. Schw. Militärzeitung* du 6 décembre, intitulé : *Drill und Erziehung*. Nous sommes trop souvent en désaccord, ou plutôt en opposition d'esprit, avec notre très respecté confrère, pour ne pas saisir une occasion de marquer l'identité des vues sur un objet capital de l'instruction du soldat. Dans le dit article, le colonel-commandant de corps Wille relève l'existence des deux écoles opposées, dont l'une voit dans le « Drill » toute la discipline, et l'autre voit uniquement une apparence trompeuse de la discipline. Il conclut que, comme souvent, la vérité est entre les deux. En d'autres termes, il soutient la thèse du règlement français indiquée plus haut, et qui est celle de tous les règlements contemporains : l'esprit de discipline est une qualité morale, une qualité d'ordre intérieur que par l'éducation on développe chez l'individu. Mais cette qualité ne trouvera son épanouissement militaire qu'à l'aide de son auxiliaire indispensable : la discipline du rang. Sans cette dernière, on aura de bons soldats, possédant de hautes qualités, mais on n'aura pas la troupe suffisante. La discipline du rang agit par la concentration de tous les efforts psychiques et physiques aux fins d'exécuter l'ordre et d'accomplir le devoir de la façon la plus exacte, la plus précise. Elle garde la troupe contre le risque de se soustraire à ses obligations dans les moments difficiles. Et le colonel Wille ajoute : « Si le « drill » ne poursuit pas ce but-là dans sa recherche de l'exactitude, il n'est plus que du temps perdu. »

C'est dans ce même sens que notre *Revue militaire suisse* de la Suisse romande écrivait il y a trois ans ce passage que de nombreux journaux lui ont emprunté récemment à l'occasion du débat de Neuchâtel : « Le « Drill », sans autre but que de faire du « Drill », n'est rien et ne signifie rien ; il n'est même pas une gymnastique rationnelle ; ce n'est pas non plus un idéal de transformer l'homme en un engin mécanique. Le « Drill » ne vaut que par sa portée disciplinaire ; dès l'instant que cette valeur-là risque de subir une atteinte, le « Drill » devient un jeu puéril et dangereux qu'il faut se hâter d'interrompre. »

Arrêtons-nous ici. Mais ce sera pour revenir ultérieurement sur cet objet. Quelles que fréquentes et prolongées qu'aient été les discussions qu'il a soulevées, les doutes et les incertitudes ne sont pas dissipés ; les derniers incidents l'établissent. La *Revue militaire* a inscrit la question dans son programme de rédaction de 1914. Elle voudrait essayer de classer avec exactitude le « Drill » à la place qu'il doit occuper dans l'éducation du soldat et de la troupe. Ce ne sera pas une question nouvelle, mais y a-t-il rien de nouveau sous le soleil ?

Le premier-lieutenant R. de Traz, dans la vie civile directeur de l'intéressante petite revue *Les Feuillettes*, ne nous en voudra pas si, sans transition suffisante, nous passons du français fédéral dont il a été question tout à l'heure, au très joli volume qu'il vient de publier et qui charme le lecteur, le lecteur militaire entre autres, par l'élégance du récit autant que par la vérité de l'observation. Sans doute, on y trouve « l'avance » comme dans les prescriptions pour les signaux optiques, et le singulier allemand « la munition », pour le pluriel français « les munitions », comme dans nos règlements, mais cela tient uniquement à ce que le premier-lieutenant R. de Traz ajoute à ses qualités de littérateur délicat, celle d'un officier suisse convaincu et enthousiaste.

Le volume est intitulé *L'homme dans le rang* du titre du récit¹ qui figure en tête. Ce sont des études de psychologie militaire, mais sous une forme littéraire, celle de la « nouvelle » un peu allongée ; des récits pittoresques, remplis de vie, où la réalité est observée avec une perspicacité attentive, et qu'anime par-dessus tout une sympathie profonde pour cette troupe de l'infanterie à laquelle l'auteur appartient et dont il dégage la personnalité, page après page, avec une affection souriante et tout le don de soi-même. Ecoutez de Traz dans son récit intitulé *Lieutenant d'infanterie*. Trouverez-vous nulle part une paraphrase plus vivante, plus imagée, plus prenante, d'un règlement d'exercice ? Voici le texte du règlement :

L'infanterie est l'arme principale. C'est de sa valeur que dépendent la force et la valeur de l'armée.

L'infanterie est également apte au combat offensif comme au combat défensif, elle lutte de jour et de nuit et dans tous les terrains.

Son indépendance des autres armes dans tous les domaines, la supériorité de ses effectifs en regard des autres troupes lui assurent le rôle décisif au combat.

Lisez maintenant de Traz :

L'infanterie, on a bien raison de le dire, c'est la reine des batailles. Les escadrons peuvent reconnaître, charger, poursuivre : ils sont utiles avant l'action, ou après, ou sur les flancs. Les batteries appuient notre avance et se meuvent derrière nous. Le génie prépare notre passage ou nos fortifications. Mais tous ces gens-là n'existent que par nous. Nous sommes les artisans principaux du combat. Seuls nous nous suffisons à nous-mêmes. Seuls nous nous établissons en avant-postes : les autres ne connaissent pas le pathétique d'une patrouille nocturne, l'angoisse de la sentinelle en plein champ, l'alerte d'un qui-vive, et la responsabilité de protéger ses camarades ! Seuls nous nous avançons en lignes ouvertes, à travers les labours et les vergers, sous le feu ennemi. Nous mènerons l'attaque. Et, seuls, nous aurons à fournir le dernier effort, l'assaut.

Infanterie, immense plèbe où je suis confondu, sans panache et sans gloire, je t'aime. Je connais ton âme puissante et naïve, le bruit multiplié de tes pas, la forêt de tes baïonnettes étincelant au soleil, le long serpent que tu dessines sur les routes — et tes drapeaux.... Tu passes partout. Tu portes

¹ *L'homme dans le rang*, par R. de Traz. Lausanne 1913. Payot & C^{ie}, éditeurs, fr. 3.50.

sur ton dos tes bagages. Tu ne t'embarrasses point d'accessoires savants ou fragiles. Tu n'es pas « arme spéciale », tu es toi-même, c'est assez. Et je connais la raison principale de ta séduction toujours renouvelée. Comment envierais-je le sort plus brillant de mes camarades, alors que je sais la grandeur du mien? Les autres ont le cheval ou bien le canon, ils s'intéressent à la bête ou bien au matériel. Moi, j'ai l'homme. Rien que l'homme. Mais tout l'homme.

Cela sonne comme une proclamation. Et la suite ! Toute une étude de la discipline à propos de ce petit jeune homme qui, parce qu'il a un galon à sa casquette, est autorisé à imposer sa manière de voir à des soldats silencieux et obéissants; étude chaude de sympathie, où le cœur dirige le scalpel du chirurgien psychologue : « Regarder un subordonné dans les yeux, c'est lui témoigner un intérêt personnel, c'est lui accorder une valeur; dans certains cas c'est presque le tutoyer. Jamais il n'y restera insensible: Faites l'expérience. »

« Pour moi, j'exige de mes hommes qu'ils me dévisagent hardiment, et je leur rends la pareille. Que d'explications vaines ainsi sont évitées! Pour les reprendre en main, cela vaut un maniement d'arme, à condition que le regard du chef soit net et inquisif, qu'il signifie : « Où es-tu! » et l'autre : « Me voici! »

Le premier récit, *L'homme dans le rang*, c'est la psychologie de la recrue depuis le moment où elle pénètre dans la chambrée jusqu'à celui où la présentation du drapeau consacre la recrue devenue soldat dans son rôle de défenseur en qui le pays tout entier met sa confiance; la recrue est devenue un homme.

L'ordre qui passe, c'est également l'homme dans le rang, mais l'homme aux grandes manœuvres, conduit par l'ordre invisible du commandant supérieur, du « grand chef » qui poursuit ses combinaisons. Le divisionnaire a communiqué ses intentions à ses subordonnés immédiats, et l'ordre a suivi la cascade des échelons hiérarchiques, jusqu'au rang pour l'exécution. La compagnie marche, marche tout le long du jour; comme les vélites de la garde impériale à pied, les soldats s'impatientent de s'engager; pendant un instant, une fusillade lointaine a éveillé les espérances, puis tout s'est tu de nouveau. On continue à marcher... Le soir, harassée, la troupe s'arrête et s'endort sur le talus de la route. Le grand chef est content; il a pris la résolution juste; sa division est en bonne posture pour le lendemain. Journée finie. Mais dans le rang personne n'y a rien compris.

— Alors quoi, dit au capitaine Roulin le lieutenant Savigny furieux, c'est ça la guerre: marcher et attendre. Ou bien est-ce une idiote fiction des manœuvres?

— Mon cher, répond Roulin, la guerre sera encore plus incompréhensible que les manœuvres et il faudra peut-être marcher davantage, et attendre encore plus.

— J'ai bien dormi, fit Bressonnaz. »

Patrouille, Jeunes énergies, tous ces récits, et *Figures d'officiers* encore où l'auteur demande à Vauvenargue et à Stendhall leur impression du rang, tous ces chapitres, gaîment, mais avec autant de vérité et de sincérité que de poésie complètent le tableau du soldat dans le rang, de notre soldat, du fantassin suisse et de l'officier subalterne suisse qu'un si grand nombre d'entre nous connaissent si mal.

Que tous lisent le volume de de Traz. Comme en riant, sans effort et charmés, ils y trouveront des observations en un long cortège attrayant qui leur en diront plus et mieux que toutes les théories de pédagogie militaire les plus savantes et que les études de règlements les plus fouillées.

Ils auront, en outre, le plaisir de constater quelque chose de nouveau dans notre littérature suisse. La rubrique littérature militaire y est pauvre. Quand Benjamin Vallotton publia son *Sergent Bataillard*, ce fut une nouveauté ; mais le *Sergent Bataillard*, c'est une face du soldat seulement, la face vaudoise, locale et fragmentaire, non la figure entière et tactique, si j'ose dire. Dernièrement, Charles Gos nous a présenté, dans ses récits de *Sous le drapeau*, quelques traits de l'artilleur de montagne, de l'artilleur valaisan surtout. Et voici, avec l'*Homme dans le rang* de de Traz, le problème qui s'élargit ; c'est l'armée elle-même qui sert d'objet d'étude, ou du moins un des éléments essentiels de l'armée. Et toutes ces œuvres successives conduisent à cette conclusion qu'après quarante ans d'efforts et de travail, l'armée fédérale, dégagée peu à peu des particularismes qui lui venaient des contingents cantonaux, devient une entité et un élément de plus en plus puissant de vie nationale. Elle ne provoque plus seulement les études des spécialistes des sciences militaires et les œuvres d'historiens à la recherche de son passé ; elle commence à trouver ce qui constitue la véritable consécration populaire, ses littérateurs, ses œuvres d'art et d'imagination. Nous ne pouvons nous empêcher de voir là, en nous plaçant au point de vue de la nationalité suisse, un signe des temps et une nouvelle espérance.

CHRONIQUE ALLEMANDE

(De notre correspondant particulier.)

Les motocyclettes aux manœuvres impériales. — Etat militaire de la Prusse en 1914.

Depuis quelques années déjà, des motocyclettes sont utilisées pour le service d'ordonnance aux manœuvres impériales. Il en fut de même cette année-ci.

Les motocyclettes présentent de nombreux avantages sur les ordonnances à cheval ; avant tout une plus grande rapidité et, par conséquent, dis-

tances plus considérables franchies en un temps relativement très court.

La nouvelle ordonnance sur le « service en campagne dans les troupes d'automobilistes » contient des données sur les distances moyennes que peuvent parcourir les motocyclettes, par heure et par jour; à l'heure : 40 kilomètres en plaine, 30 km. en pays de collines, 20 km. à la montagne. En un jour : 250 km. en plaine, 150 km. dans un pays de collines et 100 km. en montagne. Ce sont là des performances remarquables : observons qu'elles ont été réalisées aux dernières manœuvres impériales, où l'on a enregistré des trajets susindiqués de 150 km. et dans un terrain dont la configuration est, à notre avis, intermédiaire entre celles des pays de collines et des pays de montagnes; résultat excellent.

De plus, une motocyclette consomme peu d'essence, 0,07 kg. de benzine ou 0,1 litre de benzol et 0,002 kg. d'huile suffisent pour un kilomètre. Et le réservoir contient de l'essence pour 200 km., donc pour une bonne journée de marche.

Mais à côté de ces avantages, il faut tenir compte de notables inconvénients. Tout d'abord, les motocyclettes seront plus ou moins liées à des routes solides; au cours des dernières manœuvres, il est vrai, des motocyclistes ont circulé sur des chemins vicinaux et même dans des prairies et des champs de chaume; mais les expériences faites jusqu'ici ne suffisent pas à démontrer qu'il peut en être ainsi pendant un temps prolongé. Les découvertes de la technique moderne permettront peut-être de réaliser dans ce domaine de sérieux progrès.

C'est encore le bruit du moteur, qu'on entend de fort loin, surtout la nuit; en pays ennemi, il peut en résulter des conséquences funestes. Puis, la motocyclette fatigue à tel point que l'homme, en cas de service prolongé, ne saurait fournir un travail sérieux sans des repos d'une certaine durée. Enfin, pour pouvoir rendre le plus de services possibles, le motocycliste doit posséder outre les connaissances technique, beaucoup d'expérience et d'habileté.

Ces inconvénients sont, cependant, réduits en grande partie, par l'emploi des « motocyclistes volontaires ». Chaque motocycliste monte sa propre machine, il en connaît exactement toutes les particularités, et il répond lui-même de son bon fonctionnement et des accidents qui peuvent se produire. Par contre, il convient de relever, ici, l'insuffisance d'instruction militaire qui nuit à la transmission des ordres et au service d'informations. Il est néanmoins réjouissant de voir comment, en prenant régulièrement part aux grandes manœuvres, ces motocyclistes volontaires acquièrent peu à peu les connaissances qui leur font défaut. On les désignera désormais sous le nom de « Schnell-Fahrer — S. F. — ». A l'exemple du corps des automobilistes volontaires, ils possèdent un uniforme de couleur grise. Destinés au service d'ordonnance, ils furent attribués aux états-majors supérieurs.

L'état-major général, les divisions d'infanterie et de cavalerie reçurent chacun deux motocyclistes. En outre, dix motocyclistes furent attachés à la direction des manœuvres. Chargés principalement de la transmission des ordres, ils portèrent les ordres de division aux états-majors de brigade; parfois ils durent ainsi parcourir des distances d'une vingtaine de kilomètres, en pleine nuit, car les ordres ne purent souvent être élaborés que fort tard, après réception des rapports.

Durant les marches les états-majors en automobiles étaient escortés par des motocyclistes, auxquels ils donnaient fréquemment de nouveaux ordres à transmettre aux troupes. Exceptionnellement les motocyclistes étaient envoyés en avant, afin de reconnaître les chemins et les ponts, et spécialement d'examiner si ces derniers étaient accessibles à l'artillerie lourde. Enfin, détachés en reconnaissance, ils purent, grâce à leur rapidité, échapper facilement aux patrouilles de cavalerie ennemie.

Même pendant le combat, ils furent utilisés pour la transmission des ordres, soit qu'on les envoyât auprès des troupes combattantes afin de préciser le moment de l'entrée en action des différentes unités, soit qu'on les chargeât de diriger, en temps utile, les convois de munitions dans telle ou telle direction.

Le combat terminé, ils portaient rapidement aux différentes colonnes, plus spécialement aux colonnes d'approvisionnements, des ordres qui leur indiquaient où elles avaient à se rendre. Chacun connaît l'impatience d'une troupe qui attend sa soupe après le travail, et l'on sait combien elle est reconnaissante de ce qu'on la lui fasse parvenir le plus tôt possible. C'est ici, surtout, que se manifeste la supériorité du motocycliste sur le cavalier. Pour la transmission d'ordres de cette nature, seules les grandes routes entrent en considération; et comme les convois se trouvent parfois jusqu'à vingt kilomètres en arrière, la rapidité de la motocyclette offre de grands avantages. Dans ces cas aussi, l'emploi de camions-automobiles pour le transport des subsistances rendra de précieux services.

Ces motocyclistes furent encore chargés d'un service spécial, consistant à relier les états-majors avec les aviateurs. Comme les points d'attache se trouvaient toujours en arrière du front de combat, les motocyclistes eurent à transmettre aux aviateurs les ordres concernant l'heure du départ et la direction de l'exploration. Inversement ils recevaient les rapports des aviateurs à leur atterrissage, et les faisaient parvenir rapidement aux états-majors.

On ne saurait donc méconnaître les avantages de plus en plus grands qu'offre aussi cette branche de l'automobilisme militaire à la direction des armées. Cependant, bien des expériences seront encore nécessaires jusqu'au moment où le corps de motocyclistes constituera, pour notre technique militaire, un instrument de toute efficacité. Nous souhaitons la création

d'un corps de motocyclistes volontaires, analogue au corps des automobilistes volontaires, qui contribuera à atteindre ce but dans le plus bref délai.

* * *

Le Reichstag vient d'adopter l'article premier de la loi du 3 juillet 1913, complétant celle sur les effectifs de paix ; il admet par là même le principe à la base de cette loi complémentaire : la création de nouvelles unités. Conformément au programme présenté au Reichstag, les crédits nécessaires figurent au budget de 1914. La formation de toutes ces unités nouvelles en automne 1913 déjà, n'était point indispensable ; et surtout, elle eût exigé des prélèvements énormes dans les unités constituées, entraînant ainsi un amoindrissement très sérieux de celles-ci.

DÉPENSES PERMANENTES

Loi de 1913. Elle a prévu les mesures suivantes, pour le 1^{er} octobre 1914 :

- a) Un état-major de brigade d'artillerie à pied (Posen).
- b) Deux régiments d'artillerie à pied avec détachements d'attelages ; dont un à Allenstein, Eötzen, et l'autre à Graudenz.
- c) Une inspection (la 5^e) de pionniers (Koblenz).
- d) Transformations des huit bataillons de pionniers de forteresse en huit régiments de deux bataillons à trois compagnies (provisoirement de un bataillon, en y comprenant le bataillon des troupes de chemins de fer n^o 4, déjà existant à deux compagnies seulement).
- e) Création de huit batteries de projecteurs destinées aux huit nouveaux régiments de pionniers mentionnés sous lettre *d*.
- f) Création du régiment des troupes de chemins de fer n^o 4 à deux bataillons (Berlin).
- g) Création du bataillon des troupes de télégraphe n^o 8 et de deux compagnies de télégraphie sans fil (Breslau, la 5^e compagnie à Liegnitz).
- h) Un commandement du train, un état-major de bataillon du train (Berlin-Laukwitz) et huit compagnies du train.

L'Etat mentionne encore d'autres réformes, entre autres : augmentation du *corps des cadets* de 60 places (pour le 1^{er} avril 1914) ; extension de *l'école préparatoire de sous-officiers de Weliburg* ; accroissement du personnel technique des fortifications ; du personnel du ministère de la guerre (section du service de recrutement) et de celui *des intendances*. Le Reichstag s'est opposé une première fois à cette dernière mesure. Il est extrêmement désirable qu'il accepte aujourd'hui. Les difficultés qu'a rencontrées le service des subsistances pendant les dernières campagnes balkaniques ont suscité de vives craintes dans le public au sujet du ravitaillement de notre propre armée en temps de guerre ; et cette anxiété est certainement justifiée si l'accroissement du personnel des intendances ne marche pas de pair avec l'augmentation de l'armée. Les postes, dont la loi réclame la création, per-

mettront d'organiser dans le service des intendances de nouvelles sections, qui seront déchargées de toutes les affaires incombant aux intendances en temps de paix, et qui pourront ainsi s'occuper en toute liberté et exclusivement des préparatifs qu'exigent la mobilisation et la guerre.

Entre autres mesures, la loi se propose encore de renforcer le personnel des administrations de garnisons, celui des magasins d'approvisionnements, des lazarets et des dépôts de remonte; nous constatons avec plaisir que *l'effectif des réservistes appelés aux manœuvres* a été élevé. Les crédits demandés ont été évalués à un chiffre correspondant à une augmentation de 13 660 sous-officiers et 122 400 soldats pour chaque série de 15 jours.

Plus loin, l'Etat envisage pour le 1^{er} avril 1914 ce qui suit :

1. Elever de 1000 à 1500 M. la prime de rengagement pour les sous-officiers. En même temps (depuis le 1^{er} avril 1914) le titulaire de la prime bénéficiera d'un intérêt de 4 % l'an, dès la treizième année et jusqu'à son départ de l'armée.

2. Le montant fixe du subside pour l'ordinaire est porté de 16 à 19 pfennigs par homme et par jour.

3. Indemnité de subsistance spéciale aux sous-officiers et aux soldats lorsqu'ils doivent pourvoir eux-mêmes à leur entretien.

4. Allocation à tous les rengagés du subside pour l'ordinaire des sous-officiers.

5. Allocation de l'indemnité d'entretien entière aux sous-officiers et rengagés pendant les congés.

6. Amélioration de l'éclairage dans les chambrées des casernes en augmentant le nombre des lampes à pétrole et des heures d'éclairage.

7. Augmentation des rations de fourrage à raison de 500 gr. de paille par jour.

8. Elévation du fonds des manœuvres de 2 112 000 M., par suite de la plus grande fréquence des manœuvres de corps, des manœuvres de corps entre un ennemi marqué et de corps d'armée contre corps d'armée, sous la direction de l'inspection d'armée, des rassemblements de divisions de cavalerie.

9. Augmentation de 2 545 600 M. du fonds réservé à l'entretien du matériel de campagne des troupes de communication.

10. 2 169 000 M. pour renforcer le fonds consacré aux exercices et à l'instruction des troupes de communication.

11. 70 000 M. au fonds institué en faveur du matériel de campagne des pionniers.

Les augmentations mentionnées aux n^{os} 9 et 10 sont, avant tout, nécessitées par l'extension de la navigation aérienne. Deux dépôts du train et un dépôt de remonte prévus dans les projets de 1911 et 1912, restent encore à créer.

NOUVELLES MESURES PRÉVUES POUR LE 1^{er} AVRIL 1914.

a) Organisation définitive d'un *bureau de la presse* à la section ministérielle du ministère de la guerre. Ce bureau existe déjà et comprend provisoirement : un officier d'état-major, un capitaine avec fonction de *conseiller régimentaire*, deux expéditeurs, un greffier, un secrétaire de chancellerie.

b) Institution d'un *office de renseignements* pour officiers cherchant un *emploi civil*, composé d'un officier d'état-major pensionné et d'un expéditeur. Créée, à titre d'essai, le 1^{er} avril 1913, cette institution a rendu jusqu'à présent de nombreux services.

c) Création d'une *section pour la photographie* adjointe au service topographique.

d) Nomination d'un officier pensionné (officier d'état-major ou capitaine) au grand état-major général, puis de deux secrétaires expéditeurs, deux cartographes et un lithographe.

e) Division de la *forteresse* de Posen en deux fortifications (Posen est et ouest); en outre, renforcer le personnel de la 3^e inspection de forteresse.

f) Création d'une *école de guerre* à Bromberg, pour le 1^{er} juillet 1914.

g) Quinze postes de commandants d'arrondissement seront transformés en postes pour commandants de régiment pensionnés, avec attribution à chacun d'eux d'un officier d'état-major à disposition. Ces quinze postes sont les suivants ; Kassel, Dortmund, Fribourg en B., Hildsheim, Saarbrück, Celle, Duisbourg, Erfurt, Flensbourg, Gera, Lunebourg, Metz, Münster i W. Tilsit et Weimar.

Cette dernière mesure se justifie par les considérations suivantes : d'une part, le développement des affaires dans ces arrondissements, dû principalement au nombre croissant des officiers, exige un renforcement du personnel; d'autre part, l'importance du corps des officiers et l'ensemble des circonstances réclament la présence d'un personnage déjà expérimenté, et qui ait fait ses preuves dans la direction d'un corps d'officiers. Il est surprenant que, d'un côté, le Reichstag se plaigne de l'insuffisance des commandants d'arrondissement, et que de l'autre, il refuse à l'administration de l'armée les moyens qui permettraient de parer à cette situation fâcheuse en facilitant le choix des titulaires. Ces postes avaient été proposés au printemps déjà, mais sans succès. Généralement, les contrôles accusent déjà un chiffre plus élevé d'officiers et de soldats dans les arrondissements dirigés par des commandants d'arrondissement que dans ceux ayant à leur tête des commandants de régiment pensionnés.

D'autres réformes figurent encore dans l'Etat militaire, ainsi : dès le 1^{er} avril, l'« Académie Empereur Guillaume » comptera 10 étudiants de plus et l'« Académie militaire de vétérinaires » 19, à partir du 1^{er} octobre; le personnel des arsenaux et du corps de pompiers subira une augmentation;

participeront aux manœuvres, les premiers lieutenants commandés depuis deux ans au grand état-major général. En outre : allocation de 12 000 M. destinés à stimuler la participation aux concours publics, à organiser des tournois d'escrime et des concours, à constituer des prix ; enfin 2000 M. serviront à encourager les officiers chargés d'enseigner l'escrime dans les instituts de gymnastique, à se perfectionner dans leur métier.

Au total, les dépenses permanentes pour la Prusse accusent, cette année, une augmentation de 84 millions sur l'année précédente : 764 millions contre 680.

DÉPENSES EXTRAORDINAIRES

Les dépenses extraordinaires, par contre, sont inférieures de 217 millions à celles de l'année dernière ; 304 millions contre 521 inscrits au budget de 1913 et au budget supplémentaire de la même année.

Sur ces 304 millions, l'administration des garnisons réclame une somme totale de 114 millions, répartis sur 342 postes, pour constructions, etc. Mentionnons le poste particulièrement intéressant de 4,96 millions pour acquisition d'une place d'exercice destinée au 2^e corps. L'année dernière ce poste était représenté par une somme de 40 000 M. pour travaux préparatoires, à l'acquisition d'une place d'exercice à l'« ouest de l'empire ».

Viennent ensuite, dans l'ordre d'importance des crédits : 64 millions en chiffre rond attribués aux forteresses ; 42 millions en chiffre rond au service des ingénieurs, des pionniers et des troupes de communications ; 38 millions au service de l'artillerie et des arsenaux ; 9 au service de la remonte et 7,3 au service sanitaire.

Le projet de loi prévoit encore les créations suivantes pour 1915 : un régiment d'artillerie à pied, les sixièmes compagnies pour huit bataillons de pionniers de forteresse, huit compagnies du train, enfin transformation en détachements de vingt sections de projecteurs.

CHRONIQUE DES ÉTATS-UNIS

(De notre correspondant particulier.)

Manœuvres locales en 1913. — Marche d'épreuve du 10^e de cavalerie. — La 2^e division sur la frontière mexicaine. — Projets de réorganisation de l'armée. — Progrès de l'idée du service militaire obligatoire. — Les mauvais résultats de la réduction de durée du service dans l'armée régulière ; les desiderata du Ministre de la Guerre.

Cette année, aux États-Unis, il n'y a pas eu de manœuvres proprement dites : on s'est borné à des exercices locaux. A notre humble avis, c'est fort sage, en vertu de deux raisons que nous mentionnons seulement pour mémoire, car elles ont déjà été données plusieurs fois dans nos chroniques.

La première est que si les corps de manœuvres sont uniquement composés de réguliers, leur effectif vu la dissémination des garnisons, est trop faible pour que les opérations aient quelque envergure. La seconde est que si les corps sont renforcés au moyen d'unités de milices, les exercices sont pour ainsi dire sans valeur pratique, étant donné le manque de préparation des gardes nationales.

Les opérations locales qui ont attiré le plus d'attention sont les manœuvres-expériences de cavalerie au camp de Winchester, en Virginia, et les exercices exécutés par la 2^e division régulière concentrée sur la frontière du Mexique. Les premières ont été caractérisées principalement par les expériences relatives aux nouvelles formations de combat pour la cavalerie. Il semble ressortir des épreuves faites que la disposition d'attaque sur deux rangs n'est pas sans inconvénients. Elle nécessite, disent les inspecteurs, des cavaliers plus exercés, des chevaux mieux dressés que l'ancienne formation sur un rang. Si ces conditions ne sont pas remplies, le second rang est toujours sur le dos du premier ou se confond avec lui. Par suite, la nouvelle disposition est considérée, par nombre d'officiers, comme presque impraticable pour des unités de volontaires. Par contre, les expériences faites avec les pelotons de mitrailleurs montrent que ces unités sont plus mobiles qu'on ne l'avait supposé. Un peloton adjoint à un régiment à effectif renforcé de 1800 hommes a suivi très facilement les mouvements de celui-ci, ne l'a jamais gêné et a toujours pu entrer en action sans retard.

Notons, en passant, qu'un des régiments de cavalerie participant à ces manœuvres, le 10^e (troupes noires) était venu par étapes de Vermont. Dans cette marche d'épreuve, le régiment franchit 1057 km. en 34 jours, dont quatre séjours, ce qui fait une moyenne de 34 km. et demi par étape. Bien que la température fût défavorable — assez souvent dans les environs de 40° centigrades — il y eut fort peu de déchets parmi les chevaux: un animal mourut de coliques; trois autres furent frappés d'insolation et durent être abattus; huit, fatigués, furent laissés dans diverses localités pour se rétablir. Les cent trente-huit mules servant au transport des bagages, etc., ne souffrirent point. En général, le réveil était sonné à 4 h. 30, et la marche commençait à 6 h.; il ne faut pas oublier qu'aux Etats-Unis les troupes campent, et ne sont jamais logées chez l'habitant — ce qui explique la lenteur apparente du départ. L'étape se faisait moitié au pas, moitié au trot. A chaque halte horaire, on débridait, desserrait les sangles et laissait les animaux paître, si possible. En raison de la chaleur et de la poussière, une grande latitude était laissée aux diverses fractions en ce qui concerne les intervalles.

Quant à la 2^e division, concentrée en Texas, à l'occasion des troubles du Mexique, elle a fait, entre autres exercices, des manœuvres de nuit assez

réussies. Dans une de ces opérations, conduite par une obscurité complète, contre un ennemi représenté établi dans des tranchées repérées de jour par une reconnaissance de deux officiers, la 6^e brigade s'avança avec tant de précautions qu'elle ne fut éventée qu'à quelques mètres des ouvrages et avec une telle précision que le centre de la première ligne déployée en tirailleurs se trouva à moins de dix mètres du milieu des retranchements. Cette division est à effectif renforcé : elle comprend les brigades N^{os} 4, 5 et 6, et consiste dans les unités suivantes (sauf quelques compagnies ou escadrons détachés ailleurs) :

Infanterie : 4^e, 7^e, 11^e, 18^e, 19^e, 22^e, 23^e, 26^e, 27^e, 28^e.

Cavalerie : 2^e, 3^e, 6^e, 13^e, 14^e.

Artillerie : trois batteries de campagne du 3^e ; tout le 4^e régiment de montagne.

La forte proportion de cavalerie est nécessitée par l'obligation de patrouiller la frontière sur une longue étendue.

Ces divisions — on se le rappelle peut-être — sont des innovations ici en temps de paix. Il n'y en a que trois de constituées actuellement. La 1^{re} est dans l'est, avec quartier général à New-York City. La 3^e est à San-Francisco. Elles sont à deux brigades, sauf la 2^e qui, comme nous l'avons vu, en a trois. Les brigades sont numérotées consécutivement ; toutefois la 3^e brigade consiste en cavalerie seulement. Tout ceci paraît tant soit peu chaotique ; mais il faut se rappeler que nous sommes — et pour combien de temps encore ? — dans une période de transition. Et tout s'en ressent. Dès que quelqu'un propose une réforme, une innovation nécessaire, les grands chefs répondent : « Il n'est pas désirable de faire cela maintenant. Ces choses font partie de la Réorganisation Générale de l'Armée. » Elle a bon dos, la réorganisation ! De mauvaises langues prétendent que c'est seulement une formule à l'abri de laquelle les « embusqués » de Washington se reposent. Personnellement, nous ne le pensons pas. La vérité est plutôt que l'on se trouve dans une impasse, et que l'on n'en sortira que s'il est possible de faire sauter les obstacles barrant le chemin du progrès de nos institutions militaires. Les principaux de ces obstacles sont une constitution surannée, et la loi de milices — le Dick Bill. Sans l'appoint de la milice, l'armée régulière actuelle est numériquement insuffisante ; et, d'autre part, chaque fois que l'on veut prendre quelque mesure radicale pour augmenter l'efficacité de la garde nationale, le Ministre de la Justice, quel qu'il soit, intervient avec une objection basée sur la Constitution et les droits des Etats respectifs. Le Ministre de la Guerre actuel, M. Garrison, semble, ou avoir mieux compris la situation, ou être plus décidé à sortir de « l'impasse ». Il préconise la constitution, dès le temps de paix, d'une armée volontaire, relevant du gouvernement fédéral, et qui engloberait les milices. Ces dernières seraient donc définitivement soustraites au contrôle des

divers Etats de l'Union. Cette armée, d'environ 200 000 hommes, recevrait, en temps de paix, et en dehors des périodes de manœuvres, etc., un certain pour cent de la solde des troupes régulières.

M. Garrison n'est pas un homme qui laisse peser aucune ambiguïté sur ses opinions. Après avoir déclaré que les présentes institutions de milices devraient « ou changer ou disparaître », il a affirmé bien haut qu'il fallait choisir entre des forces volontaires considérables — sinon la nation armée — et une armée permanente proportionnée au rôle actuel du pays dans la politique mondiale.

On peut concevoir quels cris un pareil langage a fait pousser aux gens qui rêvent la paix universelle. Les uns rappellent les sacrifices consentis pour constituer une marine de guerre de premier ordre qui, selon les déclarations officielles faites à la tribune, était la seule sauvegarde de cette contrée. D'autres disent qu'en 1885, alors que l'armée permanente ne s'élevait qu'à une vingtaine de mille hommes, les Etats-Unis parlaient déjà haut et ferme dans les conseils des nations. D'autres encore font remarquer qu'il n'y a aucune probabilité pour que les Etats-Unis soient jamais entraînés dans une guerre extérieure. Ces arguments, toutefois, ne sont pas décisifs. Sans doute, actuellement, on ne voit pas bien de quel côté pourrait venir l'orage, car le Japon lui-même — l'épouvantail chronique — n'est guère en état, pour le moment, de chercher à régler par les armes ses difficultés économiques avec la grande république. Mais plusieurs pays d'Europe, qui sont fortement préparés à la guerre, seraient très embarrassés de dire contre qui ils font ces préparatifs. La raison en est dans l'incertitude de l'avenir. Les Etats-Unis, sous l'administration du président Cleveland, furent à deux doigts d'une rupture avec l'Angleterre à l'occasion du Venezuela; en 1890, nul n'aurait prévu la guerre avec l'Espagne; et, il y a quatre ans, personne n'eût envisagé la possibilité de cette intervention armée au Mexique dont tant de gens parlent aujourd'hui. Si l'on se reporte à l'histoire des guerres des Etats-Unis, on ne tarde pas à voir que les hostilités eussent été généralement de bien moindre durée, la mortalité, la morbidité, les souffrances des troupes infiniment moins grandes, et certaines défaites évitées, avec une armée régulière plus nombreuse, et des milices mieux organisées.

Il est évidemment inutile d'énumérer les avantages résultant, au point de vue de l'instruction, du système proposé par le Ministre. Mais il faut aussi considérer — dit-on — que, sous le rapport physique, le niveau de la milice se transformerait d'une façon radicale. Aujourd'hui, sur le papier, la garde nationale organisée s'élève à 125 000 hommes. Toutefois chacun sait qu'il ne serait pas possible de compter sur plus de 64 % de ce nombre en cas de mobilisation. Nous avons entendu émettre l'opinion que 40 000 hom-

mes à peine seraient en état de passer les épreuves physiques requises par la loi au moment d'une déclaration de guerre. Comme l'effectif, sur le pied de guerre d'une compagnie est de 150 hommes, et que cette unité, maintenant, n'en a pas plus de 50 à 60, on peut se demander ce qui resterait le déchet déduit, à la mobilisation. Il faudrait compléter les compagnies avec des gens raccolés à la hâte un peu partout, ainsi qu'on l'a fait durant la guerre hispano-américaine. Trois mois, peut-être, seraient nécessaires pour rendre une telle troupe apte à faire campagne.

Sans aucun doute, la réforme proposée par le ministre a des côtés séduisants. Mais elle causerait un tel bouleversement dans les institutions nationales que l'on peut regarder l'adhésion du Congrès comme fort douteuse. En outre, s'il est malaisé de recruter la garde nationale dans les conditions actuelles et avec la « certitude constitutionnelle », pour les miliciens, de ne pas sortir du territoire, comment arriver à se procurer plus d'hommes lorsqu'on sera moins facile au point de vue de l'aptitude physique et que les « volontaires » pourront être appelés à faire le même service que les réguliers ?

En attendant, les propositions de loi, ayant pour but l'organisation d'une *Volunteer Force* pour le temps de guerre, se succèdent au Congrès. Personne, d'ailleurs, n'a l'air d'y prêter beaucoup d'attention. Le *bill* sur la solde de la garde nationale est mort et enterré ; un nouveau tente timidement de prendre sa place. On conçoit que le gouvernement ayant d'autres visées, ne favorise guère toutes ces tentatives.

Il est à noter que les adversaires des projets du Ministre seraient, semble-t-il, plus facilement amenés à accepter l'idée d'une forte augmentation de l'armée permanente recrutée par engagements que celle d'une milice à service obligatoire.

Cependant, on a beau dire et beau faire, le principe même de l'*obligation* — sans parler des détails d'exécution — a gagné du terrain aux États-Unis : chose qui eût paru absolument improbable il y a peu d'années. En avril dernier, une revue aussi populaire que le *Scribner's* a publié un article (« Germany and the Germans », par M. Price Collier) qui a fait sensation dans ce sens. L'auteur, en somme, a simplement osé dire ce que pensent plus de gens qu'on ne le croit parmi les Américains qui ont visité et étudié les pays d'Europe. Il est à remarquer, cependant, que ces gens-là ne se basent pas sur les nécessités de la défense nationale, mais bien sur celle d'inculquer à la jeunesse de cette contrée les qualités qui lui manquent trop souvent : l'ordre, la discipline, la propreté. Divers officiers, le général Miles entre autres, se sont placés au même point de vue. Le public, en outre, a été aussi impressionné, dans ces derniers temps, par les différences existant entre les élèves, ou anciens élèves des Académies militaires pri-

vées et les autres jeunes gens. Les bonnes manières, la belle prestance, la conscience dans le travail des premiers les font préférer pour beaucoup de positions, même commerciales.

Dans une de nos chroniques précédentes, nous avons exposé la nouvelle réforme de la durée du service dans l'armée régulière. On se souvient que, malgré l'avis du chef d'état-major général Wood, cette durée fut augmentée. Les résultats obtenus jusqu'ici ont été plutôt décourageants. Le nombre des engagements est tombé très vite, parce que les postulants sont effrayés souvent par la perspective de se lier au service pour sept ans. Ils ne comprennent pas bien à quoi ils seraient astreints pendant les quatre années, sur sept, passées dans la réserve. On ne peut guère les en blâmer, étant donné que la situation des réservistes n'est pas nettement définie. Le ministre n'est pas partisan de la réforme en question. Il va même plus loin que l'état-major ne le faisait en 1912 : il voudrait que l'engagement fût de trois ans, et que l'autorité militaire pût envoyer dans la réserve, après *une* année, les hommes qui le désireraient et passeraient avec succès un examen d'efficacité. Ce système, d'après M. Garrison, attirerait dans les rangs beaucoup d'individus qui ne s'engagent pas aujourd'hui à cause de l'obligation de rester trois ans à la caserne. On aurait aussi la certitude d'un meilleur recrutement car, dans nombre de familles, actuellement, on entend exprimer l'avis que quelques mois sous les drapeaux seraient une excellente école pour les jeunes gens.

Il serait organisé, d'autre part, dans les corps, ou dans les garnisons, des écoles professionnelles où les soldats qui, dans ce pays-ci, ont passablement de loisirs l'après-midi, pourraient se préparer à un métier ou s'y perfectionner.

Malheureusement, tout ceci est au conditionnel !

CHRONIQUE PORTUGAISE

(De notre correspondant particulier.)

Nos manœuvres de 1913. — Le concours national de tir.

Dans tous les pays on parle à cette époque de l'année des grandes manœuvres, qui terminent, généralement, la période d'instruction et d'éducation militaires des divers contingents de troupes.

Les manœuvres annuelles des grandes puissances attirent l'attention générale, et les attachés militaires qui les suivent ne perdent guère une occasion de tirer profit de leur visite officielle : ils s'attachent aussi bien aux détails les plus subtils qu'à l'ensemble de la manœuvre ; ici, ils observent telle particularité dans l'emploi des diverses formations ; là, ils remarquent

les progrès du matériel, etc. ; autant de précieux renseignements qu'ils transmettent à qui de droit, et que seules ces occasions exceptionnelles permettent de recueillir.

Les Etats puissants se gardent de ces yeux investigateurs et indiscrets en leur cachant les choses principales ou en détournant à dessein leur attention. Toutefois, un observateur clairvoyant — et il convient de considérer comme tels les officiers auxquels on confie des tâches de cette nature, — retirera toujours quelque profit de sa mission ; cela suffit à justifier l'envoi d'officiers aux manœuvres étrangères.

Les petites nations qui ne créent une armée que pour défendre le sol de la patrie, sans se préoccuper de conquêtes et autres aventures militaires, se dispensent de faire de semblables invitations ; dans ces pays en effet, les effectifs ne sont pas assez imposants, ni le spectacle assez original pour motiver la présence aux manœuvres de missions étrangères.

Cependant, les manœuvres annuelles des armées peu nombreuses ne sont pas tout à fait dépourvues d'intérêt : elles sont un indice certain des progrès accomplis par l'armée, des facultés de la nation et de l'esprit de solidarité des différentes classes de la société.

C'est en 1913 qu'ont eu lieu, pour la deuxième fois, les cours de répétition prévus par notre organisation militaire, qui fut décrétée par la République en 1911. Ces cours de répétition constituent les grandes manœuvres annuelles des armées de milices.

L'an passé, à titre d'expérience et vu les faibles contingents convoqués, les cours de répétition n'ont pas rassemblé d'effectifs supérieurs au régiment dans l'infanterie, à l'escadron dans la cavalerie et à la batterie d'artillerie. Les troupes de ces différentes armes ont manœuvré séparément.

Cette année, cependant, on a mobilisé un plus grand nombre de troupes de toutes armes afin de les faire travailler en commun et d'exercer en particulier le commandement de manœuvres combinées.

Ces principaux groupements se composaient de :

a) Deux détachements mixtes comprenant chacun : un quartier général, deux régiments d'infanterie, un groupe de mitrailleuses, un régiment de cavalerie, un groupe d'artillerie légère de campagne et des services auxiliaires correspondants. (Ces troupes furent mobilisées dans les 1^{re} et 3^e divisions d'armée) ;

b) Sept détachements composés d'un régiment d'infanterie et d'un groupe d'artillerie légère de campagne (1^{re}, 2^e, 3^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e divisions d'armée, un détachement par division) ;

c) Six détachements formés par un régiment d'infanterie et un groupe de mitrailleuses (2^e, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e divisions d'armée, un par division) ;

d) Un détachement constitué par un régiment de cavalerie et un groupe d'artillerie à cheval (1^{re} division) ;

e) Un détachement constitué par un régiment d'infanterie et un régiment de cavalerie (6^e division).

Les suppositions pour les deux détachements combinés ont été préparées aux quartiers généraux des divisions et soumis à l'approbation de l'état-major de l'armée.

Celles des autres unités ont été données par les unités elles-mêmes sous contrôle des quartiers généraux des divisions.

Tous les thèmes de manœuvres ont été élaborés suivant un programme logique envisageant toutes les éventualités qui pourraient se produire en temps de guerre : marche, stationnement et combat ; en même temps ils ont offert l'occasion de rafraîchir l'instruction technique reçue auparavant.

Dans les tâches tactiques imposées aux détachements combinés, on a voué un soin particulier à la question de la liaison des différentes armes. Pour chacun des partis la situation générale est restée la même durant toutes les manœuvres. Il s'agissait enfin de se plier rigoureusement aux conditions du terrain.

L'ennemi fut constamment représenté par des fractions de troupes dépendant de la direction des manœuvres.

La longueur des étapes s'est accrue progressivement de jour en jour, pour parvenir enfin à l'étape normale ; quelques détachements ont même exécuté des marches forcées et des marches de nuit.

Ces manœuvres ont été soigneusement préparées grâce à des reconnaissances préalables ordonnées par les autorités supérieures de l'armée et chargées de s'enquérir des points suivants : praticabilité des voies de communication ; état du terrain choisi pour les évolutions des troupes ; rectifications à opérer dans les cartes topographiques ; ressources locales en vivres, fourrages, cantonnements, etc. ; prix courants des denrées ; enfin relations avec les autorités administratives cantonales.

Les prescriptions à suivre durant les exercices firent l'objet d'*Instructions* distribuées aux corps de troupes quelques semaines avant la date fixée pour les manœuvres ; elles traitaient surtout de l'instruction et de la discipline. Elles relevaient aussi quelques points de détail dont les expériences faites l'an passé avaient démontré l'imperfection, et attiraient enfin l'attention sur diverses irrégularités dans la convocation et mobilisation de grands effectifs.

Citons les prescriptions suivantes concernant l'instruction et qui sont fort raisonnables : une fois les exercices tactiques terminés, exécuter quelques mouvements formels ; exiger une discipline de marche et de feu très stricte ; faire régner un ordre parfait dans les cantonnements, surtout dans les bivouacs ; veiller à ce que l'emploi et la transmission de la hausse soient exacts et corrects.

Des mesures très énergiques réprimaient les manquements à la disci-

pline de marche et de stationnement. On frappait avec la dernière rigueur les infractions accusant un manque de respect ou d'éducation envers les habitants.

L'ordinaire des officiers, sous-officiers et soldats a toujours été préparé dans les cantines de campagne. (Notre armée ne possède pas encore de modèle définitif de cuisines roulantes, mais on en a essayé différents types au cours de ces dernières manœuvres.)

Pendant les cours de répétition, tous les ordres, rapports, etc., ont été rédigés suivant les modèles du *Règlement de service en campagne*. Dans les trente jours qui suivirent les manœuvres, tous les commandants ont été invités à faire aux officiers de leur unité la critique des travaux exécutés durant le cours.

Les manœuvres proprement dites ont été précédées de divers travaux préparatoires théoriques et pratiques, ainsi : des exercices de cadres dans la région des manœuvres ; les exercices pratiques concernant l'hygiène individuelle et les soins à donner aux animaux ; des théories sur la discipline de marche, de feu, de stationnement, etc.

A part les manœuvres des troupes de campagne dont je viens de vous entretenir très brièvement, il y eut encore des exercices de tir par les batteries de côte du port de Lisbonne, contre des buts fixes et mobiles ; et pour la première fois au Portugal, trois batteries lourdes d'artillerie à pied ont exécuté des tirs de guerre en rase campagne.

Les manœuvres ont été couronnées de succès et l'armée, une fois de plus, a donné des preuves certaines de sa discipline, du bon esprit qui l'anime et des progrès constant qu'elle accomplit.

* * *

Le concours national de tir institué par le ministère de la guerre en commémoration du troisième anniversaire de la proclamation de la République a duré quinze jours, et tous les Portugais purent y prendre part, Portugais de naissance ou naturalisés ; et même les étrangers inscrits sur les registres des places de tir nationales.

Chaque tireur recevait un *livret de tir* contenant les indications suivantes : nom, âge, nationalité, profession et domicile du tireur, le comité, l'association ou l'école auquel il appartient ; enfin les résultats des tirs exécutés. Le *livret de tir* est personnel et incessible. Trois positions réglementaires : debout, à genou et couché ; on autorise l'emploi de coussins sous les genoux ou les coudes dans les deux dernières positions.

Toute société militaire ou civile désigne une délégation composée de ses quatre meilleurs tireurs pour la représenter au concours.

Les prix ont consisté en sommes d'argent, objets d'art ou mentions honorables.

Tout concurrent pouvait louer une ou plusieurs armes pour le concours. Le programme du concours comprenait des tirs de vitesse, de précision et mixtes, aux distances variant entre 200 et 300 mètres.

Un grand enthousiasme n'a pas cessé de régner sur la place de tir de Pedrouços aux environs de Lisbonne. Les visites du ministre de la guerre et du président du conseil ont stimulé encore l'ardeur des concurrents, dont le nombre et l'entrain ont dépassé toute attente.

CHRONIQUE FRANÇAISE

(De notre correspondant particulier.)

Fin d'année très terne. — Toutes les questions militaires laissées en suspens. — Le relèvement des soldes. — Le redressement de la loi de recrutement. — Le budget. — Changement de ministère. — L'incorporation simultanée de deux classes. — L'incident de Saverne. — La paternité du « *millième* de l'artilleur ». — Les exercices sur la carte et les thèmes tactiques. — L'habitude de ne considérer jamais que des détachements isolés risque d'être funeste. — Comment se préparer à la guerre? — Supériorité de l'éducation sur l'instruction. — Nos défaites de 1870 — Notre artillerie était-elle alors inférieure à celle des Allemands? — A qui incombe la responsabilité de cette infériorité?

Jamais l'armée n'a eu autant à faire que depuis trois mois. Jamais elle n'a été aussi complètement délaissée. Ce n'est pas que le gouvernement et le Parlement n'aient proclamé l'urgente nécessité de s'occuper d'elle. Ce n'est pas qu'ils n'aient promis de le faire. Mais, *in petto*, ils la trouvent terriblement gênante. Elle est pour beaucoup dans l'emprunt d'un milliard et demi dont la menace pèse sur nos finances. Je veux dire qu'il y en aura beaucoup pour les dépenses militaires, de cet argent qu'on va emprunter. Les contribuables font grise mine, et les contribuables, ce sont les électeurs. Or, le renouvellement de la Chambre est prochain. Peut-on en vouloir à nos députés si, se conformant au conseil donné à leurs devanciers, ils regardent du côté de leurs circonscriptions? L'augmentation de solde des officiers ne plairait pas à ceux auxquels elle coûterait. Elle ne plairait pas davantage aux fonctionnaires, qui ne s'expliquent pas pourquoi on agirait autrement pour le traitement des employés ou des serviteurs de l'Etat, suivant qu'ils sont civils ou qu'ils portent une épée. Déjà, les intéressés — on peut bien dire les « intéressés » en parlant d'eux — protestent contre cette augmentation demandée par le ministre de la guerre, déclarée indispensable par le président du Conseil, et qu'on ne se hâte pas de voter.

Et pourtant les auteurs de contre-projets, les amateurs de surenchère, qui avaient réclamé des tarifs de solde supérieurs à ceux que proposait l'Etat, avaient eu la bonne pensée, pour éviter tout retard, de se mettre

d'accord sur une échelle d'augmentation commune. Cette sage transaction n'a pas l'air de devoir servir à grand'chose.

Si on néglige la question d'argent, ce n'est pas au profit de la loi mal venue du 7 août 1913, rétablissant le service de trois ans. On l'a votée, la sachant mal venue. Aussi était-il entendu qu'on la redresserait au berceau. Mais cette opération orthopédique, quoiqu'entreprise par le Sénat, est restée en suspens. Il paraît douteux qu'on la mène à bonne fin dans le délai voulu.

Le budget de 1914, qui devrait être voté à l'heure qu'il est, n'est même pas encore venu en discussion. Que dis-je ? Il n'est pas encore rapporté comme on dit. Quand le verrons-nous apparaître ? Tout donne à penser que nous voici encore bien des douzièmes provisoires sur la planche. Peut-être même en compterons-nous plus de douze.

Le cabinet Doumergue vient de succéder au cabinet Barthou ; M. Nouzens vient de remplacer M. Etienne au ministère de la guerre, et il résulte de ses premières déclarations qu'il y a une foule de questions dont il n'a pas la moindre idée, bien qu'elles soient au premier rang parmi celles dont l'armée se préoccupe. Il a, sur l'octroi du droit d'écrire aux militaires, cette singulière théorie que l'autorité supérieure peut sans inconvénient le leur refuser puisqu'ils se l'arrogent eux-mêmes. L'arrivée au pouvoir de cette incompétence n'est pas de nature, semble-t-il, à accélérer la solution des questions pendantes. Et combien n'y en a-t-il pas, pourtant, qu'il serait urgent de régler !

Les jeunes soldats qui viennent d'arriver, plus nombreux que de coutume, ont trouvé des murs et des toits qui les abritent. Mais il manque encore des lavabos et d'autres locaux utiles. Et je ne parle pas des réfectoires qui ont disparu, étant transformés en chambrées, des hangars aux manœuvres dont on a fait des écuries, etc., etc.

Une des hâtives constructions qu'on a édifiées pour loger la troupe a fait grand bruit en s'effondrant. Plus de bruit que de mal, heureusement. Cet accident de Longuyon est isolé, donc peu probant. Mais c'est mal tomber que de tomber au moment où on couvrait de fleurs l'œuvre du génie.

L'incident Faurie est tombé, lui aussi. Il s'est effondré dans le silence, en dépit des efforts de certains amis du général. Mais celui-ci aura plus ou moins entraîné dans sa chute ceux qui l'ont jeté dans l'abîme : on s'en apercevra un jour, si on s'obstine à ne pas s'en rendre compte présentement. Il a, en tout cas, fortement éclaboussé beaucoup de gens qui auront quelque peine à se laver de toute tache.

* * *

On finit par s'apercevoir aujourd'hui d'une vérité dont on s'est longtemps obstiné, chez nous, à ne pas se rendre compte, mais dont il ne m'appartient pas de parler, c'est de ce qu'il y a de lézardé dans la discipline allemande. Il s'agit ici de la discipline sociale, de celle qui doit exister entre

les pouvoirs publics, de celle qui doit faire converger vers une pensée unique toutes les forces de la nation. Il n'est pas question de la discipline militaire, encore que celle-ci soit peut-être moins solide dans la réalité qu'elle ne l'est en apparence. Mais, encore une fois, ce sujet n'est pas de mon ressort, et, si j'y risque une brève allusion, c'est parce que nous avons suivi avec une curiosité (bien explicable, n'est-ce pas?) les incidents de Saverne.

* * *

A défaut de faits intéressants, je pourrais signaler beaucoup d'ouvrages qui méritent une mention. Hélas! ils sont tant, qu'une étude quelque peu approfondie me mènerait trop loin, et, s'il ne s'agit que d'une simple énumération, elle trouvera mieux sa place dans une autre partie de cette Revue.

Mais, tant que celle-ci n'aura pas ouvert une rubrique pour les périodiques, leurs articles seront du domaine du chroniqueur.

C'est ce qui me permet de vous signaler, dans notre *Revue d'artillerie*, à laquelle son nouveau directeur donne une impulsion intelligente et contraire aux errements antérieurs, une mention de votre étude de mai dernier sur le « millième de l'artilleur ». Vous avez établi que, dès 1864, votre compatriote le capitaine Dapples a songé à introduire, dans les tables de tir, l'emploi du « pour mille ». Il est donc le promoteur de la notion qui n'est entrée dans les habitudes de l'artillerie française qu'une trentaine d'années plus tard.

La rédaction de notre *Revue d'artillerie*, tout en enregistrant ce fait, semble en éprouver un léger regret. Elle a l'air de vouloir retirer à votre pays l'honneur que vous avez revendiqué pour le vôtre. Elle demande, en effet, si l'idée d'exprimer la hausse en millièmes de la distance n'a pas été révélée avant la suggestion du capitaine Dapples et si c'est bien à celui-ci qu'il convient d'en attribuer la paternité. Elle convie ses lecteurs à lui fournir à ce sujet des renseignements qu'elle se déclare disposée à insérer « avec plaisir pour fixer ce point intéressant de l'histoire de l'artillerie. »

* * *

On n'est jamais trahi que par les siens. Preuve en soit la mésaventure dont vient d'être victime le pauvre général X. Vous n'êtes pas sans connaître ce brave brigadier qui n'a pu parvenir au grade supérieur, bien qu'il ait pris part à je ne sais combien de combats. C'est lui qui commande tous les détachements dans les thèmes de l'Ecole de guerre et dans les *Kriegsspiel*. Pourquoi faut-il qu'un aussi valeureux guerrier, qui a dû acquérir par toutes ces rencontres une solide expérience, soit en butte aux quolibets de la *Revue militaire générale*? Et pourquoi faut-il que les traits spirituels qui l'atteignent, car aucun ne passe à côté, lui soient lancés de la main experte et impitoyable d'un de ses homonymes, le commandant X, qui est peut-être son fils ou son neveu, et qui, en tout cas, doit sans doute son avancement

à ce qu'il est de sa famille ou à ce qu'on croit qu'il en est. D'ailleurs, dans la biographie de leur père, les frères Margueritte n'ont-ils pas représenté celui-ci comme une simple « culotte de peau », donnant ainsi un rare exemple d'objectivité et peut-être d'erreur dans le jugement.

On ne peut dire que le commandant X ait jugé avec partialité et sans motifs valables. Il a parfaitement raison de dire que les exercices de détachement ne correspondent à aucune réalité. Dans une guerre, il sera fort rare que des fractions isolées agissent en toute indépendance. On sera encaqué sur les champs de bataille comme des harengs dans une boîte, et on aura sans cesse à résister ou à céder à la pression des voisins.

En s'habituant à mener (sur le papier, d'ailleurs, ou sur la carte) de petits groupes qui n'ont pas de voisins, qui ne subissent aucune pression, on risque de fausser ses idées. Et les généraux formés à cette école n'y apprennent pas la grande guerre, celle qu'ils seront appelés à faire dans une campagne européenne. Et voilà pourquoi le général X reste brigadier et n'arrivera pas aux grades dont la stratégie est la fonction.

Il en est pour lui comme pour les généraux du second Empire que les colonnes d'Algérie ont mal préparés à faire campagne contre les Allemands.

Cependant, on peut se demander si ces petites expéditions ont été sans profit pour eux et si, leur donnant des idées fausses sur la tactique, elles n'ont pas eu le mérite, par contre, de développer en eux des qualités militaires précieuses : courage, prévoyance, prudence, possession de soi-même, vigueur physique, endurance, maniement des hommes.

Il est vrai que, ces qualités-là, la solution de thèmes tactiques ne les donne pas. Mais elle en donne d'autres. Elle apprend à rédiger des ordres clairs et complets, à ne rien oublier, à avoir de la méthode. Elle oblige à lire la carte. Elle fait songer à la guerre ; elle fournit l'occasion d'en parler, d'évoquer des souvenirs de l'histoire militaire. Bref, elle contribue à la formation du combattant, à son instruction.

La contribution est faible, je le veux bien, et pas toujours de très bon aloi, je suis obligé d'en convenir. Mais la question est de savoir si la demi-science vaut mieux que pas de science du tout. Il est des ignorants pleins de bon sens, tandis que certains demi-savants ont l'esprit faussé par ces rudiments qui l'encombrent. Cependant, pour arriver à la science totale, il faut bien en passer par la demi-science.

Je suis tenté de dire que celle-ci n'est pas dangereuse lorsqu'on la considère comme une simple étape, tandis qu'elle l'est si on veut s'y tenir et ne pas aller au delà. Le *Kriegsspiel*, les exercices d'école, rien de tout cela n'est en soi mauvais, pourvu qu'on sache que c'est un simple jeu, une gymnastique intellectuelle. Quoi de plus vain que les dissertations d'un d'Arnim sur la conduite que doit tenir une patrouille de douze hommes qui en rencontre une autre, et selon que celle-ci est d'un effectif égal, ou inférieur, ou

supérieur? Et vaut-il mieux s'occuper de ces puérités que de ne rien faire? Vaut-il mieux ne rien faire que d'aller au café?

J'estime que, avec un bon maître qui sait tirer parti des moindres incidents, et à la condition de n'y pas attacher une importance qu'ils ne méritent pas, ces passe-temps académiques ne sont pas à dédaigner. C'est une manière comme une autre, — meilleure que d'autres, peut-être, — de passer sa journée dans une chambre quand il pleut ou qu'il neige. Et, encore une fois, ce peut être un excellent prétexte à causeries bienfaisantes, à évocations utiles.

On peut d'ailleurs vivifier dans une certaine mesure les compositions de tactique en employant la méthode préconisée ici même par votre collaborateur, le capitaine Emilien Balédyer¹, c'est-à-dire en faisant surgir inopinément des incidents en plein travail de rédaction.

Je conviens d'ailleurs que mieux vaut aller sur le terrain, pour voir si le ruisseau est franchissable ou si le rideau de peupliers empêche de tirer. Mais cet enseignement aussi, si on le donnait à l'exclusion de tout autre, pourrait provoquer de la part du commandant X des railleries aussi fines que celles de son article de la *Revue militaire générale*, et aussi justifiées. Au surplus, il montre fort bien, cet article, les erreurs auxquelles entraînent les exercices de cadre. Les manœuvres à double action en comportent, elles aussi, de graves. La vérité, de Brack l'a dite, et bien d'autres avec lui, c'est que « la guerre seule apprend la guerre ». Mais, puisqu'il n'y a pas de guerre, faut-il donc renoncer à apprendre la guerre?

Evidemment, non. Et, du reste, le commandant X ne nie pas qu'on puisse étudier avec un certain profit le rôle d'un détachement isolé. Mais, en le faisant, dit-il, nous devons avoir « vraiment conscience de nous livrer à une amusette ».

Bref, ses conclusions me paraissent aussi sages que spirituellement présentées. Il est seulement un peu trop pessimiste, à mon gré. Il attribue aux procédés d'enseignement une importance que je crois exagérée. Et, d'autre part, il n'est pas certain que le problème du déploiement de l'artillerie et de l'engagement successif de l'infanterie présente tout l'intérêt qu'il y attache. Mais la discussion sur ce point nous entraînerait trop loin, car il ne s'agit de rien moins que du caractère qu'aura la tactique sur les champs de bataille de l'avenir. Or, à cet égard, je me rangerais volontiers aux conclusions d'une étude que le *Journal des sciences militaires* a publiée dans sa livraison du 1^{er} décembre.

Sous ce titre énigmatique : « *Cadres de bois, Cadres de guerre* », l'auteur anonyme (et paradoxal) prétend démontrer que, sur les champs de bataille

¹ *Comment doit-on résoudre un problème tactique?* dans la livraison d'août 1912, page 613.

de l'avenir, les petites unités ne manœuvreront plus. Et je ne crois pas qu'il ait tort. Mais passons..

Qu'il me suffise d'avoir signalé la remarquable étude du commandant X. Je ne saurais trop appeler l'attention sur ce qu'il dit au sujet des grandes manœuvres qui déçoivent d'autant plus la curiosité des assistants qu'elles se rapprochent davantage de la réalité, c'est-à-dire qu'on y marche plus et qu'on s'y bat moins.

J'ai idée que le mécontentement manifesté, cette année, par la presse, aux manœuvres du sud-ouest, mécontentement qui a contribué aux mesures de rigueur prises, ou qui les a facilitées, provient surtout du sérieux inaccoutumé avec lequel elles ont été conduites et de ce qu'on n'a pas permis qu'elles dégénéraient en spectacle.

Mais il faut convenir aussi que ce sérieux les a rendues tristes. Il m'a semblé que le soldat n'y montrait pas autant de bonne humeur qu'à l'ordinaire. Et il est regrettable qu'on n'y ait pas fait parler la poudre, si ce tapage avait dû remonter son moral.

Car, ici encore, nous nous trouvons en présence d'une question d'éducation. Vaut-il mieux, par des moyens factices, voire intrinsèquement mauvais, ou au moins médiocres, ranimer la bonne volonté de la troupe, ou ne rien sacrifier de ce qui rend l'instruction parfaite ? Pour ma part, je l'avoue, je préfère fausser les idées de mes hommes et les maintenir sous pression. Qu'ils gardent le feu sacré, c'est l'essentiel. Quant à savoir comment l'artillerie se mettra en batterie ou comment l'infanterie se portera sur la ligne de feux, c'est secondaire. Des chefs intelligents et qui savent se faire obéir arriveront, dès les premiers coups de canon, à trouver le bon moyen, et, si leur batterie ou leur compagnie a la volonté de se battre, et si elles sont dociles, tout ira bien. Rien n'ira, sans le désir de vaincre ou sans l'esprit de sacrifice et de subordination.

C'est pourquoi, en résumé, c'est à l'âme des chefs et des troupiers qu'il faut d'abord s'adresser. Les questions de technique et de tactique ne viennent qu'après, ce qui ne veut pas dire, d'ailleurs, qu'il faille les négliger. Le malheur du général X, c'est qu'il n'a pas l'occasion de parler à l'âme de ses subordonnés, qu'il s'occupe peu de leurs connaissances techniques, et qu'il ne leur donne que des idées erronées sur la tactique. Après le réquisitoire si brillant du commandant X, il n'est pas permis d'en douter.

Un autre périodique de la maison Berger-Levrault, la *Revue d'artillerie*, organe officiel ou semi-officiel de l'arme, vient de publier (en 1912 et 1913) une très intéressante contribution à l'histoire de l'artillerie. C'est l'étude des responsabilités encourues par les artilleurs dans les défaites de 1870. En d'autres termes, par quelles raisons peut se justifier l'infériorité de nos canons en face des canons allemands ? A qui est-elle imputable ?

Le commandant Charles Romain, qui est l'auteur des articles dont je

parle, et qui est d'ailleurs le rédacteur en chef de la *Revue*, met cette infériorité sur le compte de préoccupations d'économie dont le général Lebœuf, en particulier, était hanté, et sur le compte aussi du discrédit qui pesait, à tort ou à raison, sur le canon prussien. Celui-ci, en effet, ne s'était pas montré à son avantage en 1866 : c'était l'infanterie qui avait vaincu l'Autriche. Les officiers allemands en convenaient eux-mêmes. Rien d'étonnant, donc, à ce que les officiers français restassent à son sujet dans la plus profonde quiétude. Et pourtant ils recherchaient le progrès. Le général Lebœuf lui-même poussait les inventeurs à poursuivre leurs expériences en vue d'arriver à l'amélioration du matériel existant. On envisageait la possibilité, voire la nécessité d'adopter le chargement par la culasse. Mais tout le monde ne se rangeait pas à cet avis, et ceux qui l'adoptaient en remettaient à plus tard la réalisation.

Rien n'est plus intéressant que la lecture des documents, pour la plupart inédits, que le commandant Romain met sous nos yeux. C'est une histoire passionnante comme le récit des batailles où on voit la victoire échapper au moment où on croyait la tenir, où on voit les erreurs d'exécution paralyser la justesse des conceptions, où on voit les qualités de l'intelligence échouer par le fait des insuffisances du caractère.

Mais que de réflexions utiles provoque cet exposé ! L'ignorance de ceux qui devraient savoir, les illusions d'optique les plus inattendues, les paradoxes les plus inconcevables, les raisonnements les plus inattaquables, mais échafaudés sur des prémisses douteuses, la méconnaissance la plus complète de la psychologie, la fausse interprétation des faits, le travestissement même de ces faits : tout cela est à méditer, parce que ce qui s'est passé risque de se passer encore, parce que demain nous réserve les mécomptes d'hier, parce que nous continuons à être mal renseignés, parce que nous continuons à commettre des erreurs de dialectique, parce que certains continuent à affirmer avec autorité ce qu'ils ignorent, parce que d'autres continuent à admettre comme articles de foi ce qui leur est dit avec tant d'assurance.

Lisez le tirage à part de ces articles. Mais lisez le avec la volonté d'y réfléchir et d'en faire une application constante aux problèmes actuels. Vous en tirerez un profit considérable.

CHRONIQUE HOLLANDAISE

(*De notre correspondant particulier.*)

Réorganisation de l'armée sur pied de guerre. — Le nouveau ministre de la guerre.

Dans une chronique précédente, j'ai déjà eu l'occasion de vous donner quelques détails sur la réorganisation récente de notre armée. Aujourd'hui,

je pense qu'il y aurait intérêt à en résumer les points capitaux ; et vous me permettrez d'ajouter çà et là quelques observations personnelles.

L'armée de campagne. — Elle se compose d'un quartier général, de quatre divisions, d'un escadron d'ordonnances et d'un corps de pontonniers. L'ancienne organisation a été maintenue.

Les modifications importantes se rapportent principalement à la composition des divisions. Les régiments d'infanterie notamment sont transformés en brigades de deux régiments chacune. Dès lors la composition de la division est la suivante : trois brigades, une compagnie de cyclistes, un détachement de mitrailleurs, un régiment de cavalerie et un régiment d'artillerie de campagne. On sait qu'en temps de guerre les régiments de cavalerie peuvent être groupés en une seule brigade, le cas échéant.

En somme, l'infanterie compte douze brigades de deux régiments à trois bataillons, conformément à l'organisation sur le pied de guerre, le bataillon comptant quatre compagnies. De plus, le régiment dispose de deux compagnies de dépôt, lesquelles sont réunies en un bataillon en cas de mobilisation.

C'est surtout l'organisation de la compagnie qui a subi les modifications les plus profondes. Les voici : la compagnie ne compte plus qu'un lieutenant au lieu de deux ; le nombre des sergents est diminué de sept à six, dont quatre ayant plus de deux ans de grade, les deux autres moins ; le poste de sergent-fourrier est rétabli, après avoir été supprimé pendant quelques années ; le nombre des caporaux est diminué aussi : cinq au lieu de huit. Enfin, il faut ajouter à ces sous-officiers les sergents et les caporaux de la milice.

Sera-t-il possible de réaliser en tous points une telle organisation et surtout de la conserver à l'avenir ? Permettra-t-elle une instruction suffisante des recrues ? Questions brûlantes, auxquelles la pratique seule donnera la réponse. Quant à moi j'estime que la situation est bien dangereuse.

Afin de compenser en quelque mesure la réduction du nombre des lieutenants, les états-majors de la brigade et du régiment disposent d'un lieutenant en vue des services spéciaux, qui pourra donc être chargé de fonctions diverses.

Toutefois la composition des compagnies est la même dans tous les régiments. Je crois que c'est une erreur. Le système appliqué aux régiments et aux bataillons effectifs inégaux en raison des tâches de guerre différentes eût dû être étendu jusqu'aux compagnies, en vertu du même motif. En procédant de la sorte, on aurait évité, autant que possible, le résultat auquel on aboutit aujourd'hui : diverses garnisons de forteresse sont composées d'une ou de plusieurs compagnies entières et de fractions d'autres compagnies.

Malheureusement, le nombre des lieutenants dans la compagnie est ré-

duit de trois à un seul, et, en même temps, le nombre des sergents et caporaux est diminué de trois, sauf dans les compagnies d'artillerie de côte. C'est extrêmement regrettable; pour ma part, je ne comprends pas comment on se tirera d'affaire avec des cadres aussi restreints, vu les nombreuses tâches indépendantes qui incomberont à l'artillerie de forteresse en temps de guerre. Ceux qui connaissent bien cette arme sont désespérés; ils se demandent qui a bien pu avoir le triste courage de donner au ministre des conseils aussi étranges. Il ne leur reste qu'à espérer un prompt retour à l'organisation antérieure.

Notons encore que l'artillerie affectée aux forteresses cuirassées et qui forme un corps spécial, est augmentée d'une compagnie; de la sorte elle est en mesure de pourvoir complètement à la défense de toutes ces forteresses.

Enfin l'organisation du régiment des troupes du génie n'a subi aucune modification importante; cependant le nombre des sous-officiers et des volontaires peut être notablement renforcé.

On s'est rendu compte que, quoique la nouvelle organisation constitue un progrès sensible sur l'ancienne, elle n'est point encore parfaite. Mais soyons juste; quelle organisation d'une armée quelconque sera jamais exempte de tous défauts?

Quoi qu'il en soit, il nous faut regretter que la chute — pour des motifs politiques, — du ministre qui a voulu cette réorganisation l'ait empêché de parachever son œuvre, en présidant à sa réalisation pratique.

Un calcul superficiel nous montre qu'au 1^{er} octobre dernier, date de la mise en vigueur de la nouvelle organisation, sur 96 compagnies de bataillon et 24 compagnies de dépôt, il n'y en avait pas moins de 70 qui ne possédaient pas un seul lieutenant, circonstance fatale!

Pour remédier à cet état de choses funeste, une revision de la loi sur les officiers de réserve semble être, pour le moment, la solution qui s'impose: il s'agirait de permettre à ces officiers de passer dans les cadres professionnels; on exigerait, cela va sans dire, certaines conditions nettement formulées, concernant, entre autres, le développement scientifique, l'habileté pratique et les qualités morales. Il est évident qu'une pareille mesure aurait une portée considérable; elle mérite donc un examen des plus sérieux avant d'être arrêtée. Une commission chargée de rapporter sur la réforme de l'enseignement militaire, spécialement en ce qui concerne l'instruction des officiers, a déjà proposé une mesure semblable. Ajoutons que pour l'instruction des officiers de réserve l'infanterie dispose déjà de trois écoles distinctes, ce qui signifie que ce n'est pas la bonne volonté, ni l'ambition qui manquent.

En même temps, la question des sous-officiers réclame notre attention, et elle aussi ne laissera pas d'être difficile à résoudre d'une manière satis-

faisante. Le nombre ne manque pas, ce sont les qualités d'instructeur qui font défaut. On a créé une école centrale pour la formation des cadres inférieurs de l'infanterie ; on a amélioré, ne fût-ce que faiblement, la position sociale des sous-officiers ; pourtant — soit dit entre parenthèses — ils ne sont nullement contents ; et toutes ces circonstances nous obligent à vivre dans l'expectative, en nous laissant cependant l'espoir que les résultats seront plus favorables.

L'organisation de la cavalerie n'a subi que des modifications peu importantes ; nous nous permettons donc de les passer sous silence.

Quant à l'artillerie, c'est autre chose. En effet, l'artillerie de campagne, ainsi que l'artillerie de forteresse, ont été réorganisées sur des bases toutes nouvelles. Cependant la séparation absolue entre ces deux armes reste toujours un desideratum.

A mon avis, il ne convient pas aujourd'hui de s'étendre sur ce dernier sujet ; je désire seulement rappeler qu'il existe actuellement un inspecteur de l'artillerie montée et un inspecteur de l'artillerie de forteresse. Or, on comprend aisément qu'aussi longtemps que ces deux armes ne seront pas parfaitement indépendantes, — ainsi les officiers peuvent être transférés de l'une dans l'autre, — il nous manquera un inspecteur général, appelé à prendre en mains les intérêts de l'arme de l'artillerie dans son ensemble. Cet inspecteur général existait il y a quelques années. Pourquoi l'a-t-on supprimé ? Je l'ignore ; on a prétendu qu'il fallait voir dans cette mesure non pas une question de principe, mais une simple question personnelle, soulevée par une coterie du Département de la guerre. Mais passons.

Donc, d'après la nouvelle organisation, un régiment d'artillerie de campagne se compose d'un état-major, de trois groupes comptant deux batteries de six pièces, d'un détachement du train et d'un dépôt. Un régiment dispose ainsi de 36 pièces. Mais sur pied de guerre, le régiment se fractionne en batteries de trois pièces et sept caissons. La batterie de trois pièces, est, je crois, unique en son genre ! Cette organisation soulève une difficulté : c'est la question des chevaux en temps de paix, dont la solution, d'une grande importance, exercera une influence directe sur les exercices nombreux et indispensables qu'il faudra faire avec les batteries de trois pièces.

Et à ce problème s'ajoute encore l'inévitable question des cadres.

Qui est-ce qui nous en donnera enfin une solution définitive, surtout en ce qui concerne les sous-officiers ? A vrai dire, cette question n'est pas si difficile à résoudre « en théorie » ; n'est-ce pas plutôt une simple affaire d'argent ? Mais après avoir adopté ce point de vue, l'essentiel est de le réaliser en pratique ; et alors on se heurte à une foule de difficultés, étant donné les chiffres du budget de la guerre.

Les troupes de forteresse. — On désirait vivement que la réorganisation des troupes de forteresse les mît en temps de paix déjà sous les ordres di-

rects des commandants de positions fortifiées; car il est évident qu'une telle décision aurait grandement favorisé les exercices et les manœuvres destinés à préparer une défense efficace de ces fortifications. Hélas, le grand nombre d'officiers qui espéraient cette mesure raisonnable, ont été bien désappointés. Il semble que des difficultés insurmontables empêchent, pour le moment, la réalisation de ces justes désirs.

Le grand mérite de la réorganisation actuelle réside en ce qu'elle a établi un enchaînement rationnel entre l'état de paix et l'état de guerre, du moins, beaucoup plus logique qu'auparavant. Par exemple, un régiment d'artillerie de forteresse est désigné pour la défense de la « Nieuwe Hollandsche Waterlinie », un autre régiment est appelé à occuper la « position d'Amsterdam », un troisième défendra les positions et les fortifications de côte, et enfin un dernier régiment forme l'artillerie de réserve et se voit attribuer l'artillerie de forteresse mobile.

Il suit de là que ces régiments, subdivisés maintenant en bataillons et compagnies, ne sont plus tous de la même force, comme auparavant, autrement dit le nombre des bataillons d'un régiment et des compagnies d'un bataillon varie selon la destination de ce régiment; d'autres différences encore sont relatives à l'encadrement.

C'est au commencement de juin que le résultat des élections pour la seconde Chambre des Etats généraux a obligé le gouvernement dit clérical à quitter le pouvoir. Ce sont les différents partis libéraux et les démocrates-socialistes qui par leur entente ont provoqué la chute en marchant unis au scrutin; ils ont atteint le but qu'ils s'étaient proposé. Ce fut une lutte furieuse, peu conforme au caractère du peuple néerlandais, plutôt flegmatique de nature.

Ainsi le ministre Colijn, ne voulant pas conserver son portefeuille dans un gouvernement libéral, s'est démis de ses fonctions.

On se rendit bientôt compte de l'impossibilité de constituer un cabinet composé de ministres libéraux et démocrates-socialistes; on tourna la difficulté en faisant appel à un cabinet « extra-parlementaire », c'est-à-dire formé de ministres choisis en dehors du Parlement.

Comme les démocrates-socialistes et les membres des différents partis de la coalition cléricale refusèrent d'accepter un portefeuille, le gouvernement actuel est de couleur libérale. Dans ces conditions, il est douteux que le gouvernement, redevable de sa majorité aux démocrates-socialistes, soit en mesure de soutenir efficacement la cause de l'armée et de la marine.

Telle est la situation politique qui nous a fait perdre le ministre Colijn et nous a donné le ministre N. Bosboom, général major d'artillerie en retraite.

Le ministre Bosboom est âgé de cinquante-huit ans; il a servi dans l'état-major général et surtout dans l'artillerie montée, entre autre comme

commandant de l'artillerie à cheval. Officier très instruit et expéditif il est l'auteur de plusieurs brochures dont les plus remarquables ont trait à la formation et à l'organisation de l'armée. A diverses reprises, il s'est montré adversaire de son prédécesseur, surtout en ce qui concerne la réorganisation dont il est question dans la première partie de cette chronique; il faut dès lors s'attendre à de nouvelles modifications dans un avenir rapproché.

Il est évident que le ministre appelé à mettre en vigueur une organisation qu'il désapprouve, se trouve dans une situation difficile.

Qu'arrivera-t-il ?

C'est la question qui nous préoccupe journallement, nous autres officiers. Il ne nous reste qu'à prendre patience.

Quoi qu'il en soit, le ministre Bosboom, grâce à son caractère résolu et énergique, saura aller de l'avant et prendre des mesures décisives. Sur ce point, nous pouvons être tranquilles.

Disons quelques mots maintenant de la réorganisation de l'armée, telle que l'entend le général Bosboom; on constatera que le système qu'il préconise est très différent de celui qu'a introduit récemment le ministre Colijn. Le ministre actuel s'est déclaré partisan du système dit de « redoublement » (verdubbelingsstelsel). Voici un exemple de son fonctionnement : le régiment d'infanterie comptant sur pied de paix 3 bataillons, se divise, en cas de mobilisation, en 2 régiments à 3 bataillons, formant ainsi une brigade. Dès lors, pour compléter les cadres, il faudra nécessairement recourir aux officiers de réserve (verlofsofficieren).

Or, en temps de paix, ce système exige moins d'officiers et permet de ce fait une économie appréciable.

Malheureusement, nous ne pouvons pas encore compter sur un nombre suffisant d'officiers supérieurs et de capitaines appartenant au cadre de réserve, et plusieurs années s'écouleront encore avant qu'il en soit autrement. Telle est l'objection principale qui, à mon avis, partagé par beaucoup d'autres, condamne infailliblement ce système.

On pourrait remédier en quelque sorte à ce déficit en nommant en temps de paix déjà les officiers supérieurs dont on aurait besoin en cas de mobilisation. Mais alors, l'économie dont nous venons de parler s'évanouirait et de nouveaux inconvénients des plus sérieux ne tarderaient pas à surgir, entre autres les suivants : il est évident qu'il manquerait à beaucoup de ces officiers un champ d'activité convenable; de plus cette organisation entraînerait des dépenses excessives.

Le système de redoublement paraît séduisant à première vue, par sa simplicité notamment, mais il suffit de l'examiner de près pour constater qu'il ne saurait satisfaire aux exigences d'une mobilisation rapide et d'un commandement inspirant toute confiance. Ce sont là deux lacunes capitales qui le condamnent irrémédiablement.

LIVRES REÇUS

Généralités.

L'Allemagne en péril, par le colonel ARTHUR BOUCHER (Berger-Levrault). — Cette « étude stratégique » toute de circonstance a été écrite pour faire suite aux précédents ouvrages de l'auteur, notamment *La France victorieuse dans la guerre de demain*, et pour bénéficier de la faveur avec laquelle ont été accueillies ces publications bien faites pour flatter l'amour-propre national.

La guerre d'aujourd'hui, par le général VON BERNHARDI (Chapelot). — Cet important ouvrage vient d'être traduit de l'allemand par M. ETARD, sous la direction éclairée du lieutenant-colonel J. COLIN, ce qui est une garantie très sérieuse de sa valeur. Le tome I traite des principes et éléments de la guerre moderne; le tome II de l'attaque et de la défense, ainsi que de la conduite de la guerre.

Infanterie, cavalerie.

Le règlement de manœuvres d'infanterie en France et en Allemagne, par le lieutenant Henry BETHOUART (L. Fournier). — Cette brochure semble destinée à faciliter le travail de préparation à l'examen pour l'Ecole supérieure de guerre. Elle dispense les candidats d'étudier par eux-mêmes le règlement allemand.

Le règlement de manœuvres de la cavalerie japonaise, traduit par le capitaine B. (L. Fournier). — Le traducteur a fait précéder son travail d'un avant-propos où il expose sommairement le passé de la cavalerie japonaise et ses tendances actuelles.

Vers la renaissance de la cavalerie, par le commandant LAVIGNE-DELVILLE (Charles Lavauzelle). — Cette brochure, de « forme un peu heurtée et décousue », envisage le problème des effectifs, les besoins de l'arme, la question de la quantité et de la qualité, enfin les moyens de satisfaire aux desiderata auxquels l'auteur est amené et qui forment la conclusion de ses études.

A mes camarades.

J'ose espérer qu'aucun de mes camarades ne m'aura cru capable de la réclame de foire faite sur mon nom dans les annonces de la livraison de novembre.

La publicité de la *Revue militaire suisse* étant affermée et, notamment, l'impression des feuillets roses faisant l'objet d'une convention spéciale entre l'imprimeur et le fermier, la Direction de la *Revue* n'a pas connaissance des textes de ces feuillets. Elle n'a donc aucune responsabilité quelconque dans ce que mes camarades mal renseignés auraient pu considérer comme une faute de goût.

F. FEYLER,

Directeur de la *Revue militaire suisse*.